

Rédaction et administration
1920 Martigny - ☎ (026) 2 20 31
Abonnement : Suisse 24 fr.
Etranger 32 fr. - C.C.P. 19-58
Publicité : Publicitas S.A. - Sion
Av. de la Gare 25 - (027) 3 71 11
Agence Martigny ☎ (026) 2 10 48
Agence Brigue ☎ (028) 3 12 83
Succ. en Suisse et à l'étranger
TARIF annonce 15 ct. le mm.
réclame 50 ct. le mm.
avis mort. 45 ct. le mm.

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

CENTRALE DES OCCASIONS DU VALAIS - SION MEUBLES

OCCASIONS ET NEUFS
Au fond de la place du Midi, dans la maison Jules Rielle, après la rivière la Sioune. Entrée par la place de Foire et également entrée par la rue du Sex après la station de benzine à gauche. Tél. (027) 2 14 16.
Achats - Ventes - Echanges

POLITIQUE CANTONALE

Contestons donc...

A défaut de « nouveau sous le soleil », le journaliste est souvent obligé d'apporter à l'opinion publique des éléments attractifs sous la seule forme d'une présentation originale.

A force de parler de « problèmes » et de « solutions », il fallait bien que l'on trouve autre chose et c'est ainsi que la révolution des étudiants - qui n'est malgré tout ce qu'on en dit pas un fait nouveau - a inspiré à un correspondant, dont on ignorera sans doute toujours le nom, le mot « contestation ».

La trouvaille a plu par sa précision. Elle indiquait bien « l'escalade » du ton sur lequel on ne se contentait plus de discuter, ni même de dialoguer, mais de disputer.

Cet art d'habiller de neuf des faits datant en somme de l'origine du monde est celui du chroniqueur. Quant à savoir dans quelle mesure il amène le public à considérer le fond plutôt que la forme, c'est une autre histoire qui, elle, nous est contée à chaque occasion par ceux qui déplorent le manque d'information, l'absence d'intérêt du peuple souverain pour les affaires publiques ou l'incapacité du citoyen, pourtant « conscient et organisé » par définition, de

donner son propre avis sur un objet en « contestation ».

Puisqu'il faut « contester », ces temps-ci, et que la saison s'y prête — en dépit d'un retour offensif de l'hiver qui nous fait douter du calendrier — parlons un peu de tourisme. De ce tourisme mis en contestation non pour lui-même, mais à propos de la situation officielle qui lui est faite dans le contexte de notre économie. Contestation opportune, s'il en est, tant sur le plan fédéral que cantonal.

A Berne, c'est notre conseiller national M. Aloys Copt qui a déposé une motion. Elle demande un article constitutionnel permettant à la Confédération 1) d'encourager notamment sous forme de participations et de subventions financières le développement du tourisme; 2) de favoriser dans ce domaine la collaboration entre les initiatives tant privées que publiques; 3) de coordonner tous les efforts en la matière.

A Sion, au Grand Conseil, MM. les députés André Bornet, actuel vice-président de la Haute-Assemblée, et Fernand Frachebourg ont déposé des motions concernant l'organisation et l'infrastructure du tourisme en Valais.

Ces deux motionnaires font partie du comité du club touristique du Grand Conseil qui se propose d'agir, en quelque sorte, comme un groupe de pression en faveur du tourisme, et qui vient d'être fondé.

Rappelons enfin la conférence que notre ancien conseiller national, M. Francis Germainier, a donné aux jeunes radicaux du district de Conthey, au Godet. Elle était consacrée à l'évolution du tourisme, aux moyens que nous possédons et à ceux que nous devons rechercher pour intéresser nos jeunes aux professions relevant du tourisme.

La contestation, on le voit, porte au premier chef sur la prise en considération du fait social et économique qu'est le tourisme. Elle entend dissiper l'équivoque dans laquelle nous vivons depuis que, notamment, l'agriculture n'est plus un moyen d'existence pour nos populations de montagne. Devenu un nouveau gain-pain pour ces populations, le tourisme n'est pas encore reconnu officiellement en tant que tel. Or, nous vivons toujours sous une législation qui nous oblige à passer par la voie de la vocation agricole pour obtenir quelque appui en matière d'équipement touristique. On se rend mieux

compte de la nécessité de ce transfert si l'on sait, comme on l'a relevé lors de la fondation du club agricole du Grand Conseil, que pour une vingtaine de fonctionnaires de l'Etat du Valais affectés à l'agriculture, on n'en trouve aucun chargé de questions touristiques.

Les organisations professionnelles et les offices de propagande n'entrent évidemment pas en ligne de compte dans ce calcul, leurs missions étant d'un tout autre ordre. Le tourisme a son UVT, à laquelle chaque Valaisan doit sa reconnaissance pour le magnifique travail de propagande qu'elle effectue, et l'agriculture possède son OPAV, qui mérite tout autant d'éloges. Mais il ne s'agit pas de propagande, dans cette action commune qui s'organise. Par le truchement de la législation, de la coordination, du groupement sous une autorité officielle des tâches relevant de la construction d'un secteur économique, c'est à la fois l'œuvre de l'architecte et du maître d'état qu'il faut accomplir.

La contestation, on le voit, n'a rien de négatif. Elle appelle au sens d'une réalité incontestable, d'une évolution bénéfique qui s'est faite en raison de la nature géographique et climatique de notre canton, mais qui réclame aujourd'hui des bases plus solides pour faire face à l'assaut de la concurrence. **Gérald Rudaz.**

Comme en Suisse!

Les Pays-Bas ont pris la décision d'interdire l'exportation de pièces en argent pour une valeur excédant 25 florins.

Les autorités bancaires néerlandaises ont pris cette décision afin de prévenir une ruée sur les pièces d'argent et pour assurer un mouvement suffisant de petite monnaie.

La Banque des Pays-Bas et le ministère des finances ont observé très attentivement ces derniers temps la hausse du prix de l'argent sur le marché mondial. La valeur de l'argent des pièces de monnaie est de 30% supérieure à leur valeur nominale.

La décision d'exportation a été prise aussi pour donner le temps nécessaire aux autorités de frapper une nouvelle monnaie de nickel. L'établissement national chargé de la frappe de la monnaie produit actuellement pour deux millions de florins de pièces de nickel chaque semaine. Les Pays-Bas ont besoin de 150 à 200 millions de pièces.

PROBLÈMES EUROPÉENS

Le 1er juillet 1968 : date historique

Il y a, actuellement, en Europe, un phénomène économique extraordinaire qui a débuté le 1er juillet 1968, date à laquelle le Marché commun des six pays importants qui nous entourent a été réalisé en tous les domaines, soit la Communauté économique européenne (CEE).

C'est là certainement un événement historique qui, cependant, ne semble pas passionner considérablement la population helvétique calme et placide devant les événements internationaux.

Pourtant les faits sont là dans leur rigueur implacable; ainsi une information de presse mentionne notamment ce qui suit: « Quoique le régime d'abolition des douanes entre les pays du Marché commun ne soit en vigueur que depuis 15 jours, le trafic entre les pays des Six a déjà marqué une augmentation sensible. A Chiasso passent journalièrement quelque 350 autos de grandes marques allemandes importées en Italie, ainsi que les trains entiers de tubes pour haut-fourneaux de Duisbourg destinés aux entreprises de la «Iri» de Nasisi près de Taranto. En sens inverse, l'Italie exporte plus de chaussures, bas de femmes et pro-

duits de l'artisanat florentin. On est passé pratiquement d'un jour à l'autre d'un tonnage quotidien de 400 à 600 tonnes de moyenne. D'autre part on relève que les exportations italiennes de produits maraîchers et fruitiers atteignent une valeur quotidienne de 700 millions de lires. Les sceptiques qui doutent encore de l'Europe doivent constater que les faits

par VICTOR DUPUIS

leur donnent tort. On n'assiste, au surplus, qu'à un début d'échanges économiques qui vont se développer dans une progression géométrique. Certes, les débuts peuvent apparaître parfois difficiles. La France, notamment, après les événements que l'on connaît, a dû demander certaines mesures de protection pour permettre une adaptation à l'évolution nouvelle. Notons que ces événements, en soi révolutionnaires, ont probablement ce que l'on appelle du bon car ils ont secoué vigoureusement l'immobilisme archaïque et médiéval de l'Université à papa ou à

Vous m'en direz tant

L'homme qui dit du mal de quelqu'un, en l'écrivant dans les journaux, est un altruiste.

Il réjouit une foule de personnes pour une seule qu'il attriste...

C'est un déchet minime.

Aucun lecteur, d'ailleurs, ne lui sera reconnaissant de l'avoir fait rire au détriment d'un autre, et il se trouvera certainement des gens pour aller consoler la victime du plaisir qu'ils ont pris tout en feignant l'indignation.

Disque connu :

Un jeton, un faux jeton suffit à mettre la musique en marche!

Comme on ne fait pas de bons romans avec un sujet édifiant on n'entraîne pas le monde à la gaieté, sans piquer son prochain.

Or, il est beaucoup plus facile, au point de vue littéraire, d'encenser son semblable que de le mettre en boîte.

L'éloge, en effet, n'exige aucun esprit, aucune malice, aucun effort d'imagination, et je n'en veux pour preuve que les articles nécrologiques ou les oraisons funèbres.

On s'adresse à un public dépourvu d'esprit critique, étant donné qu'il ne va pas reprocher au mort les erreurs du vivant.

Il pense inconsciemment qu'il est assez puni de ses fautes par la menace d'un bonheur éternel, et il ne s'étonne point de le voir couvert de fleurs et de compliments.

Un de mes amis avait pris le parti, en sa qualité de rédacteur d'un illustré, de dédier à chaque disparu notable la même notice nécrologique.

Il passait le communiqué d'agence sur l'identité du défunt, ses travaux, sa carrière, après quoi, il y allait de ses réflexions personnelles.

Elles étaient interchangeables.

Qu'il enterrât un magistrat, un officier supérieur, une présidente d'association, un évêque ou un hôtelier, c'était toujours le même hommage.

Intelligence, ardeur au travail, générosité de cœur, il saluait les qualités de chacun qu'il prêtait à tous, avec une égale admiration.

C'était le marchand de confection d'un article unique.

Personne ne s'aperçut jamais de son procédé qu'il m'avait révélé le plus naturellement du monde.

Il voyait juste, hélas! car on fait volontiers des qualités une généralité et des défauts une particularité.

Voilà pourquoi il faut plus de sérieux au travail pour être chansonnier de cabaret, revuiste ou polémiste qu'il n'en faut pour distribuer les louanges du haut d'un podium ou d'une chaire.

Il n'y a pas de lieux communs dans la rosserie, ou alors elle s'évanouit et perd de son mordant.

L'éloge en ergo et on ne s'en aperçoit pas parce qu'il envuie ou endort tous ceux qu'il ne concerne pas.

Vous pouvez raconter que « tel patron cache un cœur d'or sous une rude écorce », que telle femme « s'est dévouée sans compter », personne ne devine l'oreille et vous n'avez plus qu'à vous abandonner à la pente naturelle de la facilité.

En revanche, dès que vous décochez un trait à l'un ou à l'autre, il s'agit d'abord, de vous réveiller, puis de trouver une formule imprévue et cocasse.

C'est pour cela que les amateurs sont généralement tristes.

Quand ils n'arrivent pas à être méchants du premier coup, ils croient qu'ils sont malades et ils vont consulter un médecin. A. M.

LA « VENTE DU VALAIS » AUX ÉTRANGERS

LES BELGES ET LES FRANÇAIS VIENNENT EN TÊTE

Les Valaisans dans leur ensemble sont d'avis qu'il faut éviter dans la mesure du possible un trop grand empiètement de leur territoire par l'étranger. Ils sont conscients cependant du fait qu'il est vain de vouloir développer l'économie touristique sans sacrifier une partie du sol à des acquéreurs venus de l'étranger.

Ainsi au cours de l'année écoulée, une surface de près de 180 000 m² de sol valaisan a été vendue à des étrangers comme places à bâtir. Plus de 350 autorisations d'acquisition d'immeubles ont été accordées. La valeur ainsi réalisée dépasse les 30 millions de francs pour la seule année 1967. C'est la sta-

tion de Montana-Crans qui vient en tête dans la liste de parcelles ou d'appartements (123 au cours de l'année susmentionnée). Vient ensuite la région de Verbier avec 70 ventes. La seule station d'Anzère totalise autant de ventes que tout le Haut-Valais.

Ce sont les Belges et les Français qui viennent en tête de la liste des acquéreurs. Ils sont suivis de très loin par les Allemands, les Italiens et les Anglais.

On ne manque pas de noter enfin dans les milieux immobiliers une nette augmentation du nombre de sociétés possédant des immeubles en Valais et dont le siège social est à l'étranger.

Soucis pour les fruits et légumes

Le marché suisse est très abondamment approvisionné en produits très divers. Il enregistre surtout une formidable invasion de pêches étrangères qui se vendent à des prix dérisoires. L'offre des cerises indigènes est devenue massive dès le début de la semaine dernière. Le raisin arrive sur le marché. Dans ces conditions, fruits et légumes du Valais ont de la peine à trouver place dans ce marché encombré et les récoltes s'annoncent importantes.

La persistance des fortes chaleurs a diminué la capacité de conservation des fraises de la montagne et a fallu baisser les prix. L'écoulement des pommes précoces est gêné par la présence d'un grand stock de pommes étrangères, ce qui rend illusoire la réglementation de l'importation en deuxième phase. Pour lesabricots, la récolte vient de commencer et bénéficiera de l'appui d'une action fédérale.

Les tomates ont vu les producteurs respecter les prescriptions et planter 750 000 plants de moins que l'an dernier. Ce total représente l'excédent de récolte 1967 et l'écoulement pourra donc, en principe, se faire normalement. Mais, il risque d'y avoir collusion avec les tomates tessinoises qui, cette année, sont en retard.

Quant aux framboises, elles se vendent sans peine. Jusqu'à maintenant les exportateurs de produits du verger valaisan totalisent les chiffres suivants : fraises 1 390 406 kg, framboises 89 442, abricots 9370; pommes 91 956, poires 5858 et choux-fleurs 406 310 kg.

(Voir suite page 2)

Courts métrages

● L'Afrique, cette grande fille aux jambes et aux seins nus, n'aime pas la minijupe. Et il y aurait beaucoup à dire sur cette légende de boucliers où l'idéologie a plus de place que la pudeur. N'aurait-il pas suffi en effet aux contrevenants de dire : « Je porte un pagne orthodoxe et non une minijupe colonisatrice », pour qu'on les laisse onduler des hanches en paix ? Plus significative par conséquent est l'offensive déclenchée en Angleterre contre les ourlets à mi-cuisse. Nos voisins d'outre-Manche n'ont jamais passé pour des gens rétrogrades ou béguettes. Ils sont sympathiquement à l'origine de toutes les modes, de toutes les outrances, de tous les pieds de nez à la morale traditionnelle. Alors ? Alors les coups ne viennent pas des ligues de vertu qui depuis longtemps ont passé la main en se voilant les yeux, mais du fisc qui, lui, ne renonce jamais. En effet, la « minijupe » échappe à la taxe d'achat qui ne frappe que les vêtements ayant plus de soixante centimètres de long. Elle fait donc perdre énormément d'argent au Trésor public qui a demandé des mesures énergiques. Des mesures, c'est le mot. Mais lesquelles ? Et sous quel délai ? Si le législateur veut se mêler d'aller plus vite que la mode, il aura intérêt à changer de méthode, c'est-à-dire de vitesse.

● Accusé en 1961 d'un meurtre, Jean-Marc Pufiange, de Shawi-gam, au Canada, avait été condamné à mort. Il fit casser le jugement. Trois fois il fut à nouveau condamné à mort. Il ne se découragea pas. A l'issue de son cinquième procès, il vient d'être acquitté.

● Une famille de Wolverhampton, en Angleterre, effectuait ses nettoyages de printemps. Dans un tiroir, elle découvrit pour 12 millions de titres parfaitement négociables. Elle a refusé de sortir de l'anonymat.

Laisser vivre les cantons

Plusieurs cantons ont réussi à boucler leurs comptes 1967 de façon sensiblement plus satisfaisante que les budgets ne l'avaient laissé prévoir. Mais il ne faut pas se faire d'illusions, la situation financière des cantons reste fort précaire. Outre les dépenses courantes qui gonflent régulièrement, les efforts considérables qu'ils ont à fournir en matière d'investissement leur imposent des charges financières extrêmement lourdes, sinon exceptionnelles. Il suffit de citer les tâches telles que la construction d'écoles de tous degrés, d'hôpitaux, de routes, d'installation de protection et d'épuration des eaux, etc., pour se rendre compte de l'urgence de ces efforts, même si l'on peut souhaiter ici et là un peu plus de modération en matière de luxe ou de perfectionnement dans la réalisation.

Bien que d'importants projets aient été menés à bien ou soient en voie d'achèvement, les programmes financiers établis dans un nombre croissant de cas sur plusieurs années montrent que l'intensité des efforts financiers à fournir ne diminuera guère, loin de là. Or, pour couvrir ces dépenses d'investissement, les cantons, sans parler des communes, se sont lourdement endettés : depuis 1960, ces dettes ont quasi doublé. Elles ont entraîné un fort alourdissement des charges d'intérêts, contribuant, avec l'accroissement des dépenses courantes de toute espèce, au gonflement des comptes ordinaires.

Pour équilibrer autant que possible ces derniers, comme l'exige une saine politique financière, il a fallu disposer de recettes fiscales supplémentaires, ces recettes étant constituées pour les cantons à raison de 95% par les impôts sur le revenu et la fortune, respectivement sur les bénéfices et le capital. Ses suppléments sont provenus aussi bien de l'augmentation générale des revenus, conséquence de la bonne marche des affaires, que de la dévalorisation de la monnaie et de certaines majorations de taux principalement pour les catégories de contribuables moyens.

Par comparaison, la Confédération s'en est, jusqu'ici, beaucoup mieux tirée. Loin de s'endetter, elle est parvenue à réduire considérablement le découvert de son bilan, malgré une augmentation un peu moins rapide de ses dépenses. On le sait, cette situation ne durera pas. Le produit des droits de douane n'augmentera plus comme par le passé, tandis que les sollicitations adressées notamment par les cantons à la caisse fédérale vont et continueront à aller croissant.

De nouveaux sacrifices fiscaux sont donc inévitables. Toute la question consiste à déterminer comment les mesurer et surtout les répartir. En tout état de cause, il faut veiller avec la plus grande attention à ce que les cantons et les communes puissent continuer à disposer des ressources fiscales dont ils ont un urgent besoin. Faute de quoi le peu de souveraineté qui leur reste encore courrait le plus grand péril, au profit d'une centralisation dont les récents événements français nous ont montré une fois de plus que nous

avons de bonnes raisons de ne pas vouloir.

Dans l'hypothèse où le régime financier du pays n'est pas fondamentalement bouleversé, cela signifie que, pour majorer ces recettes, la Confédération devra solliciter essentiellement sa source fiscale traditionnelle : l'imposition indirecte. En cela, elle ménagerait les sources des cantons et des communes, elle compenserait par un surcroît de

charges analogues l'allègement des charges indirectes résultant du démantèlement douanier et surtout, elle suivrait la tendance générale de la fiscalité européenne qui, contrairement à la tendance qui se manifeste en Suisse, depuis quelques années, met de plus en plus l'accent sur une imposition indirecte, débarrassée de ses éléments antisociaux.

Pam

PLAIE D'ARGENT...

C'est bien connu, on a toujours besoin de plus d'argent que l'on en gagne et il est plus difficile de le garder que de l'acquiescer. Le gain est lent, dit un proverbe chinois, comme le labour au moyen d'une aiguille et la dépense va vite comme l'eau qui fuit dans le sable. D'ailleurs, pour connaître la valeur de l'argent, il suffit d'en emprunter, Benjamin Franklin l'a dit.

L'argent, d'après une enquête touchant 250 ménages, constitue le 60% des soucis du couple. Il est un sujet de dispute dans la moitié des foyers. C'est indiscutablement dans les ménages à revenus moyens que l'on observe le plus de dissensions, probablement parce que les conjoints ne peuvent se permettre qu'un superflu limité, question qui ne se pose pas dans les petits budgets, ni dans les gros.

Voici une définition pertinente du terme économie : argent qu'on évite de jeter par les fenêtres tous les jours pour l'utiliser plus intelligemment. Il n'est donc pas question de se priver systématiquement du cher petit superflu qui rend la vie agréable, mais de contrôler très sérieusement l'écoulement de notre argent, et, au besoin, de dresser des barrières entre lui et nos tentations.

Le philosophe Dale Carnegie, qui a connu durant des années une situation financière proche de la misère, nous propose quelques règles. Celles qui lui ont permis d'assainir son propre budget :

- 1) Notez les faits noir sur blanc. Achetez un petit carnet et commencez à tenir vos comptes au moins quelques mois, minutieusement, pour savoir très exactement où passe votre argent. Ce petit exercice, qui peut se faire discrètement, réserve bien des surprises.
- 2) Etablissez un budget sur mesure, qui comprend réellement tous vos besoins. Les gens qui établissent un budget, et s'y tiennent, sont des gens sereins. Le budget n'a pas pour but de supprimer joies et satisfactions. Il est destiné à nous donner une sécurité matérielle, ce qui équivaut souvent à la sécurité émotionnelle et à une absence presque totale de soucis.

- 3) Protégez-vous contre la maladie, les accidents et toutes sortes de dépenses imprévisibles. La garantie de votre sécurité matérielle et de votre tranquillité de s'esprit vaut bien les sommes

que vous verserez aux compagnies d'assurances.

4) Apprenez à vos enfants la valeur de l'argent. Par exemple en leur donnant régulièrement une somme modique et un petit carnet pour y inscrire les dépenses. Sur ce chapitre, il convient d'être prudent : un enfant ne dit jamais disposer d'une somme importante, mais il deviendra bon calculateur de la valeur de l'argent s'il dispose de deux ou trois francs par semaine pour ses petits besoins personnels.

Le 1er juillet 1968 : date historique

(Suite de la 1re page)

LES BUTS POUR DEMAIN SONT CLAIRS

M. Raymond Barre ajoute : « Ce qu'il faut c'est une Communauté pour la paix : l'union sans cesse plus étroite de nos pays qui se sont si souvent combattus au cours de leur histoire, est et doit rester pour le monde un exemple de solidarité et un facteur d'entente. Ce qu'il faut c'est une communauté pour le progrès : l'action commune de nos pays ne doit pas seulement assurer l'expansion économique et l'amélioration des conditions de vie des peuples contribuant à la prospérité mondiale et au développement des nations mais permettre l'accomplissement des hommes... »

Dans un monde inquiet et troublé, le 1er juillet 1968 doit être davantage qu'une échéance économique européenne, il doit être l'affirmation par nos six pays de leur volonté de mener à son terme la construction d'une Communauté au service d'un monde plus humain et plus fraternel.

Il est évident que tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant. L'union européenne doit se poursuivre encore dans d'autres secteurs comme celui de la monnaie européenne, par exemple, de plus en plus nécessaire dans un monde où les touristes ont la « bougeotte » et passent d'un pays à l'autre avec des monnaies nationales peu pratiques car elles n'ont jamais le même cours et donnent encore lieu à des manipulations compliquées et tracassières.

LA SUISSE EST AUSSI EUROPEENNE

La réalisation du Marché commun pose pour la Suisse des problèmes assez délicats. Géographiquement, notre pays est coincé, avec ses 6 millions d'habitants, au milieu d'un Marché groupant 200 millions de personnes. Est-il possible de rester constamment à l'écart sous le prétexte un peu suranné qu'entrer dans la Communauté européenne consisterait à renoncer à notre neutralité traditionnelle ou encore à des droits populaires comme le droit d'initiative ou de référendum, ou enfin à un fédéralisme moyenné devant les progrès prodigieux de la technique actuelle qui abolit pratiquement les notions de frontières et de distances ?

Il semble, sans vouloir jouer au prophète et au critique pontifiant, que notre pays vit trop sur des concepts de défense totale, d'ordre économique ou autre. Or la notion de défense, dans un monde en pleine évolution, risque de devenir une conception négative de peur ou de crainte pour l'avenir.

Pourtant, il faut offrir à notre jeunesse, essentiellement européenne dans son ensemble, une ouverture vers un monde plus aéré, plus large que celui que l'on a tendance à lui offrir actuellement. L'Association européenne de libre échange (L'AELE), à laquelle la Suisse a adhéré, et qui est à la remorque de la Grande-Bretagne, n'est qu'une solution passagère. Au surplus, l'Angleterre a déjà, à maintes reprises, manifesté son intention de faire partie du Marché commun. Il a fallu l'opposition du président de Gaulle pour retarder un élargissement qui semble imposé par les nécessités et l'évolution de demain.

La construction de l'Europe n'est pas facile. Les conflits ne sont pas tous apaisés en un clin d'œil, les différences de mentalités sont permanentes, les difficultés de langues subsistent mais ce sont là des phénomènes qui existent partout et même dans notre propre pays. Il n'en reste pas moins que l'évolution est irréversible et que la construction de l'Europe s'inscrit dans un proche avenir.

La limitation des crédits entrave la concurrence

La révision de la loi sur la Banque nationale suisse vise principalement à doter nos autorités monétaires des moyens de mener une politique monétaire efficace. Il s'agit d'autoriser la banque d'émission à intervenir dans le cours de la vie économique, lorsqu'il y a danger d'inflation ou de crise, par des mesures freinant ou favorisant l'expansion. Les moyens d'action que

les banques d'émission étrangères ont à leur disposition pour atteindre cet objectif sont essentiellement, à part la politique traditionnelle du taux de l'escompte et du taux des avances sur nantissement, les opérations d'open market et la constitution d'avaux minimaux par les banques. Vu la situation particulière de notre pays, caractérisée par des mouvements de capitaux considérables avec l'étranger, la Banque nationale suisse désire posséder, outre ces moyens d'action usuels de politique monétaire, le pouvoir plus étendu d'établir une limitation des crédits.

La Commission des cartels considère que de toutes les mesures de politique conjoncturelle citées, la limitation des crédits est la moins conforme aux lois du marché. La Banque nationale n'intervient pas ici comme élément participant au marché mais agit en autorité qui prescrit aux banques des normes pour leurs opérations actives. Contrairement aux autres moyens d'action prévus, la limitation des crédits perturbe en outre l'équilibre du marché. Dès que les banques ont atteint le plafond des crédits autorisés, elles sont entravées dans l'utilisation des fonds encore disponibles. Les banques dynamiques, en expansion, sont ainsi empêchées d'exploiter pleinement leurs possibilités, ce qui est manifestement une entrave à la concurrence.

La Commission des cartels est d'avis, au demeurant, que les mesures de limitation des crédits favorisent certains établissements au détriment d'autres banques. Une banque qui ne peut pas offrir à un client d'émettre un emprunt sur le marché des émissions au lieu de prendre un crédit, se trouve en position d'infériorité vis-à-vis des établissements importants, qui ont accès au marché des émissions. Les banques qui ne disposent pas d'un réseau de succursales subissent également un préjudice, n'étant pas en situation de compenser les demandes de crédits entre les régions où celles-ci sont fortes et celles où elles sont plus faibles. La limitation des crédits a aussi des conséquences graves, lorsque le hasard a voulu que le montant des crédits d'une banque soit exceptionnellement peu élevé le jour choisi comme repère pour calculer les limites ou bien lorsqu'une banque ne reçoit pas de remboursements importants ou n'a aucune possibilité de rapatrier des fonds à l'étranger. L'entrave à la concurrence se ferait surtout sentir en cas d'abondance des liquidités.

Un aspect fâcheux de la limitation des crédits, selon la commission, est que les limites ne s'appliqueraient pas aux donneurs de crédits non soumis à la loi sur les banques. En conséquence, les opérations de crédit se feraient de plus en plus souvent par d'autres voies, au détriment du système bancaire.

De toutes ces constatations la Commission des cartels tire la conclusion que si l'on ne renonçait pas à la limitation des crédits, critiquable sur le plan de la politique de concurrence, ce moyen d'action ne devrait en tout cas être appliqué que temporairement. En outre, elle demande aux autorités d'étudier si les limites de crédits éventuellement nécessaires ne pourraient pas être établies sur la base d'une collaboration volontaire entre la banque d'émission et les banques. Cette conclusion rejoint les propositions formulées à divers reprises par l'Association suisse des banquiers. Il faut espérer que l'avis de la Commission des cartels contribuera à faire triompher le point de vue de la profession bancaire, même s'il ne concorde pas, cette fois, avec les exigences des autorités monétaires.

C. B.

Pour vous, Mesdames et Mesdemoiselles...

Fonds de bourses et d'entraide pour femmes

Ce fonds a été créé grâce à une donation d'un montant de 1.239.000 fr. de la Société coopérative Saffa 1958, 2e exposition : vie et activités féminines suisses.

Le rapport annuel 1967 de l'Alliance de sociétés féminines suisses rappelle que sa commission des bourses — composée de dix membres provenant des diverses parties du pays et d'une secrétaire — reçoit les demandes de bourses et décide, dans les limites de ses attributions, de l'octroi de bourses ou de prêts sans intérêt. Le conseil de fondation met à la disposition de la commission les crédits annuels nécessaires. Le montant des bourses allouées, qui était de 5700 francs en 1961, s'est élevé en 1967 à 79 000 francs.

Conformément aux directives de la « Société coopérative Saffa 1958 », les bourses sont accordées en priorité à des veuves ou à des femmes divorcées pour les aider à reprendre la vie professionnelle par l'apprentissage d'un métier, par un changement de profession ou un complément de formation. Un subsides peut également être accordé à des femmes mariées ou à des célibataires en vue d'une formation professionnelle. Les candidates doivent être âgées de 25 ans au moins et de 60 ans au plus.

Pendant la brève période d'activité de la fondation, la situation s'est fortement améliorée pour les femmes sur le marché du travail, bien des barrières sont tombées et les femmes d'âge moyen n'ont plus de peine à trouver du travail. Cependant, cette fondation s'adresse aux femmes qui, souhaitant de ne pas laisser inemployés leurs dons et leurs capacités, décident d'acquiescer

à un certain âge une formation professionnelle. Lorsqu'on n'a pas eu la vie facile, il faut beaucoup de courage, de ténacité et d'endurance pour entreprendre et mener à bien une formation professionnelle complète. La majorité de ces femmes ont entrepris une formation complète, entre autres dans les domaines de l'enseignement, du commerce, du travail social ou d'études universitaires ; la minorité a choisi l'apprentissage d'une nouvelle profession ou, ce qui est le plus fréquent, un complément de formation dans l'industrie ou l'artisanat.

La commission des bourses ne se contente pas d'examiner les demandes, ceci souvent en collaboration avec les conseillères de profession et à la suite d'examen psychotechniques mais elle suit les boursières, les aide de ses conseils au cours de leur formation et s'intéresse à leur succès dans la profession. Actuellement, la commission s'assure du résultat en s'informant auprès des boursières de la satisfaction que leur donne leur nouvelle profession, de leur situation sociale et de leur statut financier.

Le montant des bourses s'élève, selon les besoins, de quelques centaines de milliers de francs par année. Et pourtant, l'aide n'est pas toujours suffisante parce que bien des formations professionnelles sont coûteuses et que, de plus, s'y ajoutent des frais obligatoires hors de la maison ou des dépenses pour l'entretien des enfants. La commission s'efforce alors d'obtenir d'autres bourses, fédérales ou cantonales. Elle fait l'expérience que les manières de procéder varient beaucoup d'un canton à l'autre, mais que, par tout, la générosité va croissant.

5) Ne jouez jamais. Si, malgré tout, vous tenez à jouer — le nombre des gens qui jouent est tout simplement ahurissant — faites-le au moins intelligemment. Calculez mathématiquement vos chances de gains et vos risques de pertes. Lorsque vous aurez compris qu'aux loteries, aux machines à sous, aux courses ou au jeu, vous n'avez qu'une chance sur trente-cinq, vous plaindrez les pauvres idiots qui risquent bêtement un argent péniblement gagné.

C'est une conseillère en budgets — Ginette Guitard — qui traite enfin la question des achats à crédit.

Dans quelles mesures peut-on acheter à crédit ?

Si vous voulez gérer sagement vos finances et rester dans la voie des économies, il faut proscrire l'achat à crédit pour les dépenses de luxe (non indispensables) et pour les dépenses alimentaires (crédit chez l'épicerie). Pour vivre sereinement les fins de mois, la meilleure solution consiste à diviser en quatre ou cinq parts égales, selon le nombre de semaines, la somme mensuelle consacrée au ménage, et de déposer chaque lundi dans la bourse le montant prévu pour la semaine. Restez prudent aussi devant les loisirs à crédit, de même que devant l'achat d'une voiture par ce moyen. Refuser d'emblée cette éventualité serait ridicule ; mais il faut auparavant voir si la voiture est utile ou si elle ne représente qu'un luxe coûteux, et savoir qu'elle engouffrait environ 9% du budget. Si on ne dispose pas de ressources régulières, l'épargne, dans bien des cas, est préférable au crédit.

Mais dans un sens, le crédit peut être envisagé comme une sorte d'épargne ; on se procure un bien, on économise ensuite pour le payer. Reste à déterminer si ce bien rendra des services en rapport avec les sacrifices qu'il faudra consentir et quelle part du revenu peut être consacrée à l'achat à crédit. Ici entrent en jeu l'âge et l'état de santé du chef de famille, la stabilité de son emploi, le nombre des enfants, les charges qui pèsent déjà sur le budget. Accepter une traite de crédit qui représenterait plus du 10% du budget mensuel serait une folie. Entre 5 et 7% on reste dans les limites du raisonnable. Encore faut-il savoir se servir sainement de l'achat à crédit.

Que coûte l'achat à crédit ?

L'intérêt qu'on nous annonce en général est l'intérêt mensuel. Il n'a pas de signification. Ce qui compte, c'est le taux annuel de l'intérêt que vous verserez. Apprenez donc à le calculer. Supposons que vous décidez d'acheter une machine à laver, payable en douze mensualités. On vous dit qu'il n'y a qu'un 6% d'intérêt, pas même le double de ce que votre capital pourrait vous rapporter à la banque. En réalité, alors que chaque mois votre paiement vient diminuer votre dette, les intérêts restent calculés sur la somme totale. Vous dépenserez donc à peu près le double de l'intérêt annoncé, soit 12% de plus que le montant global de votre achat.

L. Lincio.

DISTRICT DE MARTIGNY

FULLY

Sortie-rallye de la Jeunesse radicale

C'est dimanche prochain 28 juillet que la JR l'Amitié organise sa sortie annuelle avec son traditionnel rallye.

Elle invite d'ores et déjà ses membres et sympathisants ainsi que les dames et demoiselles à bien vouloir s'inscrire sans tarder auprès des membres du comité. Fatiez-le au plus vite, cela facilitera la tâche des organisateurs. Elle tient à signaler aux « fines bouches » qu'une innovation a été apportée à la partie gastronomique de cette journée, elles ne pourront que s'en réjouir.

Les responsables de cette journée espèrent qu'elle sera pleine de soleil et de bonne humeur. Ils vous donnent rendez-vous au dimanche 28 juillet, à 8 heures 30, au Cercle Démocratique. Venez-y nombreux, puisque vous savez qu'au rallye de la JR vous ne serez jamais déçus.

DISTRICT D'ENTREMONT

SEMBRANCHER

Assemblée du parti radical-démocratique

C'est le vendredi 12 juillet que s'est tenue à la salle de l'Avenir l'assemblée du PRD. La première d'une série qui se succéderont jusqu'aux élections de décembre.

Cette assemblée a pris plusieurs décisions qui revêtent une grande importance. Elle a décidé notamment :

1. la nomination d'une commission électorale ;
2. la création d'un comité directeur élargi ;
3. la mise sur pied d'assemblée-débat et de forum ;
4. de charger le comité élargi de l'étude de nouvelles structures et de statuts pour le parti ;
5. de réunir chaque mois, jusqu'aux élections, une assemblée de parti ordinaire ;
6. d'appuyer l'initiative réclamant la convocation de l'assemblée primaire pour délibérer sur l'interdiction faite aux sociétés locales d'organiser des bals le samedi.

Il semble donc que le PRD veuille aller véritablement de l'avant et changer ses méthodes de travail et par là même modifier les données politiques de notre commune. Il se veut aussi le promoteur d'un style nouveau afin de secouer une certaine léthargie.

Des considérations sur le point 6 du précédent communiqué feront l'objet d'un prochain article.

Le tourisme bernois de demain

La promotion systématique du tourisme dans le canton de Berne touche en premier lieu des régions qui sont en marge de l'économie bernoise et dans lesquelles, à côté de l'agriculture et de la sylviculture, seul le tourisme entre en ligne de compte comme base d'existence de la population locale, (l'Oberland Bernois, l'Emmental, le Schwarzenburgerland et le Jura). Il peut compléter de diverses manières les ressources de la population agricole, en accroissant les débouchés des produits agricoles sur place ou dans les environs immédiats, ou par les revenus supplémentaires obtenus dans les entreprises touristiques, spécialement dans les chemins de fer, ou encore comme gain accessoire en tant qu'inspecteurs de ski et de guides et par la location d'appartements de vacances. Le tourisme ne constitue pas seulement une partie importante de l'économie, mais également une aide active en faveur des populations de montagne.

La modification de certaines lois bernoises pourraient contribuer à faciliter de nouveaux investissements touristiques (la loi sur les auberges et établissements analogues, qui est en partie surannée; la loi sur les constructions, qui joue un rôle particulièrement important dans les régions de villégiature, spécialement au point de vue de la planification locale et régionale, et enfin la législation fiscale). Le réseau routier bernois, spécialement dans les régions de tourisme proprement dites, doit être amélioré (évitement des stations, voies d'accès appropriées aux lieux de villégiature et aménagement de vastes places de parking). Le fait de chercher une nouvelle solution pour faire participer Berne dans une plus large mesure au trafic aérien contribue également aux efforts déployés pour développer le tourisme. La création récente de la compagnie aérienne Tell-Air, qui a pour tâche d'amener des touristes à Interlaken, Berne et Sion, constitue un léger progrès.

En ce qui concerne spécifiquement l'offre touristique, des stations réputées telles que Grindelwald, Wengen, Mürren, Interlaken, Adelboden et Gstaad, doivent continuer à se développer sous le signe du tourisme individuel traditionnel. Il serait surtout nécessaire de créer de nouveaux hôtels de classe moyenne dans les stations de villégiature. Il s'agit de trouver de nouvelles voies pour construire à moindre frais des hôtels concurrentiels. L'équipement des stations a besoin, ci ou là, d'être sensiblement complété pour pouvoir également faire face à la concurrence dans ce domaine. Il faut en outre examiner si, dans certains endroits spécialement appropriés de l'Oberland Bernois, il ne conviendrait pas de créer de nouvelles possibilités d'hébergement moderne, surtout pour le tourisme d'hiver. Exception faite d'Interlaken et de la région du lac de Thoun — où la saison d'été dure plus de deux mois —, il serait peu judicieux de procéder à des gros investissements dans des stations purement estivales. Il existe encore dans l'Oberland des régions de ski qui n'ont pas jusqu'à pré-

sent de possibilités d'hébergement suffisantes.

Il faudrait examiner encore si, dans le canton de Berne, dans l'Oberland, dans le Jura et dans le Schwarzenburgerland, l'on ne pourrait pas construire des villages de vacances proprement dits, avec restaurant central et installations communes sportives et autres. Un besoin assez considérable se manifeste actuellement pour des centres de tourisme social et de jeunes. Or, il n'existe pratiquement aucune réalisation de ce genre dans le canton de Berne. On pourrait éventuellement réaliser dans le Jura un grand centre d'équitation sous forme d'un village de vacances. L'hébergement dit complémentaire pourrait être développé par la mise à disposition de locaux libres dans les régions agricoles telles que l'Emmental, Schwarzenburg et le Jura. Dans le Jura précisément de très intéressants essais ont été tentés : dans ce domaine en transformant par exemple de grandes écuries en logements communs pour les jeunes.

La ville de Berne attire chaque année des milliers de touristes. De très récentes enquêtes prouvent que les hôtes indigènes et étrangers rapportent par an à la ville fédérale 50 à 60 millions de francs. L'on estime que 4 à 8% des recettes fiscales de la ville proviennent du tourisme. Il serait donc certainement indiqué de promouvoir le tourisme à Berne, surtout le tourisme de congrès qui est particulièrement fructueux. Il serait toutefois nécessaire de disposer d'un centre de congrès moderne tel qu'on le projette actuellement.

Cours des billets

Franc français	...	77,—	-	82,—
Lire italienne	...	68,—	-	70 1/2
Mark allemand	...	106,50	-	109,—
Dollar	...	4,27	-	4,31
Livre sterling	...	10,15	-	10,35
Pesetas	...	6,—	-	6,30
Franc belge	...	8,30	-	8,55

Cours indicatifs communiqués par la Caisse d'Epargne du Valais, Martigny.



Très touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de son grand deuil la famille de

MONSIEUR ROLAND RODUIT

remercie toutes les personnes qui l'ont entourée par leur présence, leurs envois de fleurs, leurs couronnes, leurs messages, leurs dons de messes et les prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Un merci spécial au Pasteur Pasche, à M. le curé Bonvin, au Dr Bessero, au personnel de l'hôpital de Martigny, à la classe 1907, aux fanfares La Liberté de Fully, l'Avenir d'Épagny, l'Helvétique de Saillon, l'Harmonie de Martigny et au Secours Mutuel.

Fully, juillet 1968.

1er août et pompiers

Pour une catégorie de bons Suisses, le 1er août n'est guère une fête : les pompiers. Et pourtant, ils ont consacré auparavant pas mal de leur temps de loisir à s'exercer, pour que le 1er août, leur intervention soit rapide et efficace. Ils n'écouteront pas les discours officiels que d'une oreille distraite; l'autre, attentive, sera tendue vers le signal d'alarme... Car les pompiers savent qu'il n'y a jamais eu de fête du 1er août sans sinistres et que cette année aussi, inexorablement, quelques maisons, une salle de bal, une grange ou même des êtres vivants seront sacrifiés à la fièvre incendiaire involontaire qui s'empare, ce jour-là, des Helvètes, surtout des jeunes Helvètes!

L'«instrument» de cette fatalité,

c'est une fusée tombant sur un toit, un volcan allumé près d'une meule de foin, une grenouille qui met le feu à une (mini) jupe, un lampion que le vent renverse sur une guirlande de papier, des allumettes bengales que de petites mains inexpertes lâchent d'importance... Autant de sortes de feux d'artifice, autant de causes possibles d'incendie!

Il en a toujours été ainsi, hélas, depuis que la pyrotechnie est devenue le moyen d'expression essentiel de nos sentiments patriotiques.

Il serait pourtant relativement facile d'éviter tant de catastrophes inutiles; il suffirait que nous nous efforcions d'éliminer tout risque d'incendie en prenant garde à ce que «les autres» — car l'on est jamais en cause soi-même... — et surtout les enfants ne

manipulent pas imprudemment les feux d'artifice.

alfa romeo



GARAGE IMPERIA SA

MARTIGNY

Tel. (026) 2 18 97

TONNEAUX pour fruits

avec portettes, toutes contenances.

Ch. Angehrn, tonnelier, 1009 Pully. Tél. (021) 28 10 05.

Myrtilles des Alpes

5 et 10 kg. Fr. 2,60
15 kg. Fr. 2,55 le kg. + port.
Pedrioli Gius. 6501 Bellinzona. P 2609/O

A vendre sur Sion à proximité de la ville

3 appartements

1-3 pièces Fr. 57.000
1-3 pièces Fr. 62.000
1-3 pièces Fr. 62.000
Maison récente, confort, à 1 km. de la place du Midi.

Pour traiter s'adresser à l'Agence César Micheloud, Pl. du Midi, 27 1950 SION.

Tél. (027) 2 26 08 (à midi : 2 20 07).

ORA 13 L

SION

spectacle

son et lumière

Tous les soirs du 1er juillet au 30 septembre.

Renseignements :

Office du tourisme de Sion, tél. 2 28 98 rue de Lausanne.

Ne manquez pas LES BONNES AFFAIRES de notre VENTE de SOLDES

(aut. du 10 au 27 juillet 1968)

Jupes d'été dès Fr. 10.-

Lot de blouses à Fr. 10.- et Fr. 12.-

Robes et costumes fillettes

Lots de robes dès Fr. 15.-

Tabliers-robos dès Fr. 10.-

Pulls de dames

Pour messieurs, chemises, pantalons, pulls-chemises à des prix...

10% de RABAIS sur tous nos articles de saison non baissés

FRIBERG confection-nouveautés

MARTIGNY-BOURG

Téléphone (026) 2 28 20

Celui qu'on n'attendait plus

Copyright by Edition Tallandier

14

Feuilleton du Confédéré HÉLÈNE SIMART

Roman plus

— Vous oubliez un détail qui a son importance, monsieur. La différence est que vous serez là.

Toujours ce calme exaspérant, cet air léger, moqueur, qui semblait trouver naturelles les situations les plus extravagantes.

— Ma présence est, en effet, le seul élément sur lequel vous n'aviez pas compté. Mais c'est sans importance. Voyons, récapitulons. Vous avez eu l'extrême prudence de choisir pour mon remplaçant quelqu'un d'aspect neutre. Je ne suis pas très voyant moi-même, donc tout est pour le mieux. Vos précautions me servent beaucoup aujourd'hui. Discrétion de la cérémonie, absence de témoins. Voilà qui est parfait et va nous faciliter grandement les choses.

Tous s'éroulaient devant la comtesse Hortense. Ses derniers espoirs, succédant à ses plus chères certitudes. La fatalité l'avait vaincue en la personne de ce Patrice Sainval à l'exaspérant sourire.

— Et si je révélais tout? lança-t-elle. Nous serions hors de votre atteinte. Vous ne pourriez plus avoir aucune prétention. N'est-ce pas ainsi qu'on neutralise le chantage?

Il haussa les épaules avec indulgence, comme si cet enfantillage n'était même pas digne de retenir son attention.

Vous savez parfaitement que vous n'en ferez rien. Vous perdriez l'honneur. Enfin, votre conception personnelle de l'honneur. Et puis, cela n'arrangerait rien pour vous.

Vous avez uni votre fille à Patrice Sainval, c'est un fait, il n'y a pas à sortir de là.

Elle ne releva pas cette dernière insolence.

Son orgueil était à vif. Toutes ses machinations qui se retournaient contre elle. Le pire était qu'il y avait une certaine logique dans ce qu'il disait. N'avait-elle pas voulu ce mariage, intrigué pour qu'il s'accomplisse? Astrid était l'épouse de Patrice Sainval. Et, par un singulier paradoxe, le danger ne venait pas du faux, mais du vrai Patrice.

Ses traits se crispèrent, sous l'empire d'un sentiment inconnu jusqu'ici. Elle se sentait matée, dominée. Ce homme allait puiser, sans mesure à présent, dans cette fortune qu'elle avait voulu préserver au prix de tant d'efforts. Ils seraient tous contraint de passer par ses exigences.

Jusqu'où cela les mènerait-il? Le plus redoutable était encore la révélation de la vérité. Cela, elle ne le voulait à aucun prix. Dût-elle expier le restant de sa vie cette fatale erreur.

— C'est votre dernier mot, monsieur Sainval? répéta-t-elle, tant l'espoir est dur à mourir.

— Mon dernier, dit-il avec une désinvolture charmante, sans cesser de sourire. Mais je ne vois vraiment pas là ce qu'il y a d'aussi tragique. Qu'avez-vous à vous indigner? Vous aviez fabriqué un faux Sainval, je vous en apporte un authentique. Comme le cœur de votre fille n'a jamais été consulté, je ne vois pas la différence. Moi ou un autre... L'essentiel n'était-il pas de garder la fortune?

— Les choses ne se passent pas dans les mêmes conditions puisque, justement, vous voulez agir en maître et vous l'appropriez tout entière, cette fortune.

— Je n'ai pas dit cela. N'exagérons rien. Je ne vous ruine pas. Si j'ai bien compris cet argent est purement symbolique, vous n'auriez rien changé à votre genre de vie.

Alors? Rassurez-vous, le gîte et le couvert vous seront assurés.

— Et nous subissons votre présence pour ce prix? dit-elle, respirant avec difficulté.

— C'est vrai, convint-il avec une désarmante bonne humeur. Mais, rassurez-vous, je ne serai pas encombrant. Je vous l'ai déjà promis. Vous me verrez au moment des repas, certes, pour la vraisemblance. Mais le reste du temps, je m'occuperai de mes affaires, enfin de nos affaires, du domaine.

Il étendit les bras dans la direction de l'immense forêt dont on apercevait un fragment à travers le haut rectangle de la fenêtre.

— Je suis sûr qu'il y a des tas de choses à faire fructifier. Il fallait une présence masculine ici, c'est incontestable. Vous verrez, vous ne perdrez pas au change.

Ce ton léger, railleur, l'exaspéra plus que des menaces.

— Le château est assez grand pour nous tous, continua-t-il, toujours sur le même ton. J'y organiserai ma petite vie sans heurter la vôtre. Pour les autres détails, ils s'assoupliront d'eux-mêmes au cours des habitudes. Vous verrez, tout ira très bien.

Avait-il donc l'intention de s'incruster sa vie entière au château? La comtesse aurait-elle la force d'endurer ce supplice permanent qui éterniserait ses remords?

Le ton badin contrastait avec le visage éperdu, hagard de la comtesse. On eût dit un cerf traqué.

Elle sentait vaciller sa raison. De quel côté qu'elle se tournât, aucune issue. Ah! le piège avait été bien préparé. Pouvaient-elle supposer qu'elle y serait tombée? Le sentiment de sa défaite l'accablait. Autant essayer d'ébranler un roc colossal que cette volonté souriante, ce faux air bonhomme. Les yeux rayonnaient d'une énergie en profondeur, implacable. Moins de ruse aurait pu faire échouer le chantage de cet homme. Mais la comtesse était la vic-

time de ses précautions. Qui pouvait se vanter d'avoir vu le faux Patrice Sainval, à part Astrid, son frère et elle-même? Me Flachon, avec sa myopie indulgente? Le vieux curé, dans l'ombre de la chapelle? Quelques paysans, à travers la vitre embuée de la vieille Rolls? Elle n'avait plus à choisir. Comme un fauve qu'on oblige à reculer dans sa cage, malgré ses rugissements, elle obéissait, matée. Le châtement ne dépassait-il pas la faute? Penser que cet homme était l'époux d'Astrid, qu'il abusait de son droit pour imposer ses volontés...

Elle frissonna. L'idée la plus terrible venait de lui apparaître dans toute sa clarté: Astrid allait fatalement savoir.

Ce fut la dernière flambée de son orgueil à terre. Elle se redressa, de toute sa haute taille, ses mains sèches jointes en une ultime prière.

— Ma fille! Laissez-moi la prévenir, lui expliquer les choses à ma manière, elle est tellement loin de tout ceci.

Une seconde, le regard parut s'humaniser. Patrice considérait cette femme égarée qui tendait vers lui des mains implorantes.

Mais l'indulgence n'était-elle pas, parfois, synonyme de faiblesse? Accorder une concession équivalait à perdre tout le terrain conquis avec cette redoutable adversaire.

Il y avait une certaine tristesse dans la voix, mais elle ne fléchit pas en affirmant d'un ton ferme:

— Non, madame de Wissenberg. Il est temps de mettre votre fille en contact avec le genre humain. Je n'ai pas confiance en vous pour lui apprendre les choses. C'est moi qui lui parlerai.

Le petit jour fade filtrait des étroites fenêtres sans rideaux. Dans les coins d'ombre, les objets d'étaim prenaient la pâle lueur du matin. L'aboyement de Perceval troua le silence.

(Suite en page 4)

Coup d'œil sur les sports

CYCLISME

LES SUISSES AU TOUR DE FRANCE Peu nombreux mais efficaces!

Il y a quelques jours, lorsqu'on apprit les abandons des coureurs suisses et luxembourgeois formant l'équipe mixte, on ne conservait guère d'espoirs de voir un jour un de nos deux représentants réaliser un exploit, ceci quand bien même chaque jour, soit Brand soit Spuehler, tout en reconnaissant que la course était terriblement pénible, nous promettaient de réaliser quelque chose sous peu. Ce quelque chose a été réalisé mardi par Willy Spuehler qui a certainement accompli l'exploit le plus brillant de sa carrière de professionnel, encore jeune, puisqu'il n'est âgé que de 27 ans. Cet exploit a sérieusement renforcé la caisse de notre équipe puisque Spuehler a gagné mardi un prix de 300 francs pour sa troisième place, une prime de passage de 300 francs, la prime de combativité qui se chiffre à 1370 francs, la prime de la progression au classement général d'un montant de 500 francs, la prime de passage à Craponne-sur-Mer de 300 francs et enfin le Grand Prix de la Montagne de 200 francs, soit environ 3000 francs. C'est là un succès sportif, financier et moral qui doit faire énormément de bien à nos deux rescapés.

Willy Spuehler qui, depuis plusieurs jours, déclarait qu'il allait tenter un grand coup, plaça son attaque à 42 km du départ. Genet de l'équipe de France A partit avec lui et un peu plus tard Chappe de l'équipe de France B. Les trois hommes se relayant très bien et surtout très rapidement ne tardèrent pas à prendre une confortable avance jusqu'à 64 km de l'arrivée elle se chiffrait à 17'40".

En suivant sur les ondes de Radio-Tour la fin de la course, on pensait généralement que Spuehler allait gagner l'étape grâce à sa terrible pointe de vitesse. Il n'en fut rien! Les deux Français au coureur des qualités du Suisse placèrent plusieurs attaques terribles. A chaque coup Spuehler dut répondre mais finalement il dut s'avouer battu et termina troisième à 30" de ses camarades d'échappée mais avec 12'55" d'avance sur le peloton.

Ce classement d'étape ne bouleverse guère le classement général, du moins en ce qui concerne les premiers. En revanche il permet à Spuehler de passer de la 39e place à la 27e du classement général. Pour sa part Brand est classé 38e.

Mercredi, les coureurs empruntent la route conduisant de Saint-Etienne à Grenoble, route qui compte quatre cols Col d'Epine à 80 km de l'arrivée, col du Granier, 1134 m d'altitude à 50 km de l'arrivée, col du Cucheron, 1140 m d'altitude à 32 km de l'arrivée et enfin le col de Porte, 1325 m d'altitude à 19 kilomètres de l'arrivée. On peut raisonnablement s'attendre à une terrible bagarre d'une part et, cas échéant, à une excellente course de Brand.

Nous verrons vendredi si nous avons eu raison de prévoir cette lutte et l'excellent comportement de Brand.

Succès à Loèche-les-Bains

LUTTE

La belle fête alpestre en faveur des rhumatisants, bien ordonnée par M. Ernest Hess, directeur de la Société de Loèche-les-Bains, et M. Ruedi Grutter, couronné fédéral, a obtenu le succès escompté. En effet, plus de mille spectateurs ont eu le plaisir de voir un joli cortège où figuraient: la fanfare Gemmi, le club des jodler «Alpenroesli» de Sierre, des cors des Alpes, le lanceur de drapeau, M. Wuilloud, des jeunes sportifs de Loèche-les-Bains, les autorités du lieu et pour terminer les lutteurs.

Sur la place de fête, sise au centre de la localité, laquelle se prêtait volontiers pour une fête cantonale, les lutteurs ont fait des prouesses de finesse et d'endurance pour satisfaire le public. Ce dernier, à plusieurs reprises, a aussi pu entendre et voir les productions des sociétés susnommées.

La partie sportive et artistique a été conduite par MM. Hess, Darioly et Hans Veraguth. Et le président de Loèche-les-Bains a souhaité la bienvenue à tous et a mis en évidence le beau geste de l'Association cantonale de lutte suisse, qui, avec le concours de la Société de développement de la station, avaient organisé cette fête alpestre en faveur de la Ligue valaisanne contre le rhumatisme.

Voici les résultats de la journée:

Le sport et l'argent: Esclavage moderne

A cette époque de l'année, les pages sportives de nos journaux regorgent d'informations relatives au transfert de joueurs de football d'un club à l'autre. On se les passe, se les prête et se les vend; on les échange et les mesure; on les soupèse et les évalue comme une marchandise quelconque. Naguère, on connaissait dans nos villes et bourgades les «foires aux domestiques». La coutume était plaisante et donnait même lieu à des fêtes populaires. Les domestiques et servantes demeuraient libres d'accepter ou de refuser un nouvel emploi, même si l'offre était abondante et la demande rare. Le tout gardait un air de bonhomie, teintée d'une nuance de paternalisme de la part des preneurs. Les transactions restaient à bien parler.

Notre époque a bouleversé ces mœurs d'un autre temps, par trop rétrogrades. On est progressiste ou on ne l'est pas. En cette année où l'on célèbre le 20e anniversaire de la Charte des Droits de l'Homme et où la Suisse s'approprie à signer celle qu'a mise sur pied le Conseil de l'Europe, nous avons — à l'instar d'autres pays civilisés d'Europe occidentale — rétabli les marchés d'esclaves. Non pas en plein air, certes, au vu et au su de tout le monde. Non pas dans la clandestinité pour tant car ces pratiques sont usuelles et les objets des marchandages — ailleurs droit ou autres centre avant — ne protestent pas. Ils se pourraient même que le fisc s'intéresse à ces transactions de caractère purement commercial, les sommes engagées

Catégorie A

1. Jolien Narcisse, Savièse	48,70
2. Guy Udry, Savièse	47,60
3. Milhit Bernard, Saxon	46,80
5. Grutter Ruedi, Sierre	46,30
6. Zurbruecken Hans, Berner	46,20
7. Dubuis Emile, Savièse	45,80
9. Schwéry Noël, Bramois	45,70
8. Jacquod Michel, Bramois	45,60
10. Zurbruecken Gottlieb	45,60

Catégorie B

1. André Pierre, Illarsaz	38,60
2. Follin René, Charrat	38,40
3. Grichting Benno, Sierre	36,40
4. Carron Michel, Charrat	35,80
5. Germanier Alain, Savièse	34,

Catégorie C

1. Dupont Edouard, Saxon	39,70
2. Grichting Jimmy, Sierre	38,
3. Reynard Bernard, Savièse	38
4. Milhit Jean-Albert, Saxon	37,80
5. Giroud Robin, Charrat	37,20
6. Dupont Bernard, Saxon	37,20
7. Fournier Henri, Savièse	36,80
8. Darbelay Jacques, Charrat	36,70
9. Rothen Kurth, Sierre	35,20
10. Gay Félix, Charrat	34,50
11. Carrupt Gérald, Charrat	34

Catégorie écoliers

1. Terretaz Claude-Alain	27,80
2. Giroud Stéphane, Charrat	27,30
3. Nanchen Yvon, Charrat	27,30
4. Tornay Gilbert, Charrat	27
5. Milhit Pierre-André, Saxon	26,50

devant logiquement être assimilées à des augmentations de fortune et à des bénéfices.

Voulez-vous des chiffres? Raymond Pittet, dans l'excellente revue «Choir», écrit ceci: «Dans chaque club suisse, les dirigeants ont le droit de former ce que l'on nomme des «contingents». Au début de la saison, ils adressent au secrétariat de l'association (de football) la liste des joueurs auxquels on ne peut toucher. Ces joueurs reçoivent salaires et primes, de manière très inégale. Ils deviennent donc des employés sous contrat, «intransférables» sans l'accord de leurs patrons. Ils sont payés en fonction de leur rendement mais en même temps étiquetés comme des bêtes de concours:

X, 200 000 francs; Y, 180 000 francs.

«L'esclavagisme avoué ne scandalise plus personne. Nous connaissons un cas, au Tessin, où un club de la 11e Ligue demandait froidement 30 000 fr. pour un joueur de sixième ordre. Qu'il veuille passer d'une firme de campagne à Brown Boveri, qu'il désire se rendre à Genève pour suivre une école d'interprète, que sa femme soit malade et réclame le climat rhénan, n'intéresse personne: 30 000 francs ou vous restez!»

D'autres chiffres, tirés de l'«Agence économique et financière»: «Il y a peu de temps, dans une grande ville, évoluait une célèbre équipe de football devant des milliers de spectateurs. Parmi ces derniers, une grande majorité de travailleurs, d'employés. Ils avaient certainement fait un sacrifice pour payer le prix élevé des places. Or, un journal avait fièrement annoncé que la super-vedette de l'équipe visitée ne jouait en Suisse que pour un cachet de 100 000 francs.

» Le même jour, la presse avait annoncé qu'un footballeur italien avait été «acheté» par un club au prix fabuleux de 4 600 000 francs suisses. Personne, parmi ceux qui contribuaient en payant leur place, à des marchés de ce genre, ne criait au scandale, à la puissance maléfique de l'argent, à l'esclavagisme. Personne ne condamne les capitalistes du coup de pied dans un ballon.»

On reste pantois et l'on songe au triste sort de ceux qui n'ont pas eu l'astuce de transférer à temps leur intelligence dans leurs pieds, aux maîtres d'écoles et professeurs, aux médecins, aux prêtres et pasteurs, aux employés et ouvriers de tous ordres... aux journalistes! Que diriez-vous, mes chers confrères, de «transferts» de rédaction à ces tarifs?

En vérité, une société qui en arrive à ces pratiques est sur le bord de la décadence et l'on ne peut s'empêcher de songer au «panem et circenses» de la Rome antique. Comme on songe aussi au rôle d'exutoire politique que joue le sport dans les pays de dictature et à celui de suppôt du nationalisme qu'il a tenu dans les jeux à la fois olympiques et commerciaux de Grenoble, fonction qu'il remplira encore à Mexico. N'est-ce pas cela aussi la crise des temps présents et ne serait-il pas urgent d'engager la «contestation» et le «dialogue» sur ce terrain?

René Bovey

TIR

Les grandes surprises du championnat de groupes à 300 mètres

ZERMATT ÉLIMINÉ

Le second tour principal du championnat suisse de groupes à 300 m, auquel, rappelés-le, 128 équipes ont activement pris part, s'est terminé sur quelques surprises de taille, mais aussi par des résultats absolument sensationnels.

Fait curieux à signaler sans plus tarder: les deux formations en tête du classement lors des tirs précédents des séries A et B ont réussi à renouveler leur exploit, tant il est vrai qu'Oberwil (BL) et Liestal, deux voisins en somme, figurent aujourd'hui encore aux meilleures places d'un palmarès qui ne compte pas moins de dix équipes créditées de 460 p. au moins. C'est la première fois que l'on assiste à un pareil festival dans le cadre de cette compétition qui a toujours, néanmoins, trouvé sa principale raison d'être dans les bouleversements fréquents de son histoire.

Voici d'ailleurs un aperçu du classement de cette seconde manche:

1. Oberwil (BL)	pt. 468
2. Liestal	466
3. Lyss	463
4. Duernten	462
5. Fribourg-Ville I	461
6. Ettenhausen, Peseux, Olten	
Wettinger et Bueglen	460
11. Bâle-Stand et Thoun-Ville	458
13. Utendorf et Genève-Arqueub.	457

Sur le plan individuel, soulignons que si Harry Blumer, de Niederurnen; Harry Hagen, d'Oberwil; et Joseph Schmid, de Wettingen, ont réalisés les meilleurs performances avec 98 p., les trois Romands, Fritz Gfeller, de Peseux, Marcel Jaccard, de Renens, et

Fernand Ottoz, du Sentier, se sont retrouvés les seuls au niveau des 97 p. en compagnie de l'international Erich Buerigin, de Liestal. Voilà une preuve de plus à l'appui de la thèse de ceux qui prétendent que la Romandie compte des tireurs d'élite.

Fort malheureusement, si les Romands ont essayé ce coup-ci des pertes parfaitement honorables, certains des leurs ont mordu la poussière alors qu'on espérait les voir poursuivre la compétition. C'est le cas pour Zermatt, en particulier, qui a terminé son programme avec d'excellents 450 p., mais qui succomba sous les coups de Lyss (463) et de Wil (SG) (455). Les Valaisans se consolent sans doute de leur élimination en se rappelant que les champions suisses de 1959 et de 1963, en l'occurrence les tireurs de Lucerneville, emmenés par l'international Kurt Mueller, ne sont plus dans la course, eux non plus, eu égard à leurs doctes 431 p. Les Mousquetaires neuchâtelois n'y figureront pas davantage à l'avenir, à l'instar des tireurs de Bruenisried, qui ont obtenu pourtant 443 et 440 p.

En revanche, précisons que les Romands n'ont perdu là que treize groupes sur les vingt-sept qu'ils avaient engagés. La proportion est fort convenable, on le reconnaît, surtout en l'état actuel des choses.

Celui qu'on n'attendait plus

Feuilleton du Confédéré
HÉLÈNE SIMART

Roman

Copyright by Edition Tallandier

Un peu inquiète, Astrid se dirigeait vers le premier salon où, lui avait dit sa mère d'un ton énigmatique, le visiteur d'hier devait lui faire des révélations. Elle n'avait pu interroger le nouveau visage de sa mère, empreint d'un cruel tourment, qui s'était dérobé à son examen.

— Va, Astrid, et souviens-toi, quoi que tu apprennes, que j'ai toujours eu la conscience d'agir pour ton bien. Les circonstances étaient contre moi. Va, mon enfant.

Pas moyen d'obtenir une autre précision. L'inquiétude griffait le cœur d'Astrid. Elle ne voyait pas du tout ce qui pourrait bien bouleverser sa vie. Pourquoi sa mère n'avait-elle pas voulu l'en instruire? C'était donc si grave?

Elle entra, avec juste la petite hésitation nécessaire au seuil de la porte. Quoi qu'elle apprenne, elle ne devait pour rien au monde se départir de sa dignité. Qui sait? Cet étranger lui apportait peut-être des nouvelles de son mari? Comme c'était étrange! Elle eût été incapable de retrouver l'image de ce mari si vite disparu de son horizon.

Le visiteur du soir la regardait venir. Il s'efforçait de dominer le curieux sentiment que lui inspirait la beauté froide d'Astrid. C'eût été ridicule de sa part de se laisser intimider par les apparences! Cette haute créature avait besoin d'une leçon. Il allait la lui donner. Tout de même, il ne devait pas oublier qu'elle n'était pour rien dans le complot. Sa faute avait été d'épou-

ser un inconnu sous prétexte de garder le trésor des Wissenberg. C'était un crime impardonnable contre la jeunesse, contre l'amour. Mais ce n'était pas une mesquine tricherie.

— Que voulez-vous dit-elle avec hauteur. Ma mère n'a rien voulu me dire elle-même et m'a paru singulièrement émue.

— Parce qu'elle n'a pas osé vous raconter une histoire que j'ai le devoir de vous révéler. Asseyez-vous, je crains que ce ne soit long.

— Merci, je préfère rester debout. — Savez-vous que c'est la contenance des faibles? Ils s'imaginent ainsi dominer les autres.

— Je ne veux dominer personne, ni prendre aucune attitude. Je préfère rester debout par convenance personnelle.

En l'attendant, il avait décidé d'être indulgent, d'amortir le choc des révélations. Il lui suffisait d'être en face d'elle pour avoir envie de la heurter, l'exaspérer, animer le marbre uni de ses joues.

— A votre guise, dit-il froidement. Mais je parie que vous prendrez très rapidement un siège, les forces vous manquant par l'effet de surprise.

— Je vous préviens que je suis insensible aux grandes nouvelles et je ne vois nulle part un événement qui puisse m'atteindre particulièrement.

— Il ne faut jamais défier le sort, vous savez.

— Si vous voulez m'apprendre un accident survenu... à mon mari, par exemple, allez-y franchement, je ne m'évanouirai pas comme une sottise incapable de se dominer.

Il ricana:

— Le beau mérite puisque vous ne l'aimez pas.

— Monsieur, je vous interdis d'aborder pareil sujet. Que savez-vous de mes sentiments? Vous ai-je jamais pris pour confident?

— J'ai, au moins, la satisfaction de vous voir perdre votre calme, constata-t-il. J'avoue que je me demandais si vous étiez une créature humaine. Je m'attendais presque à vous voir fondre sous mes yeux, comme si vous étiez pétrie de neige.

Elle avait repris instantanément sa maîtrise.

— Je suppose que ce n'est pas uniquement pour constater cela que vous désirez me parler?

— Ma chère Astrid...

Elle sursauta:

— Etes-vous devenu subitement fou? Qui vous permet de m'appeler ainsi?

— Je ne vais tout de même pas continuer à vous appeler mademoiselle. Pardon: madame. Ce serait d'un ridicule.

— Ce qui est ridicule, c'est votre insistance déplacée. Je vous préviens que, si vous n'abrégez pas vos discours, je quitte cette pièce.

— Et moi je vous ordonne de rester, fit-il tranquillement.

— De quel droit?

Une flamme s'allumait dans l'iris gris, presque incolore, où s'élargissait la lentille sombre de la pupille.

— Du droit le plus absolu. N'est-il pas dit qu'une femme doit obéissance à son mari?

...

Patrice fit connaissance avec le rire d'Astrid. Un rire de cristal qui allait heurter les coins les plus sombres, dérangeant l'immobilité des choses. Les lèvres livraient enfin leur secret. Une rangée parfaite de perles fines, à la nacre irisée.

Astrid riait. Elle comprenait, à présent. Elle avait affaire à un fou. Pourquoi sa mère la livrait-elle aux élocubrations de ce garçon? Pour la distraire, sans doute. Elle reprit son souffle, le regard conservait une paillette de gaieté qui le bleussait.

— Vous vous croyez mon mari?

— Je le suis, affirma-t-il avec une belle assurance.

— Il faudrait alors que vous ayez changé de visage. Pouvez-vous m'expliquer par quelle sorcellerie? Je sais bien, les légendes ne manquent pas par ici. Malheureusement pour vous, je n'y ai jamais cru.

— Il aurait peut-être mieux valu! s'écria-t-il avec un emportement qu'il ne pouvait freiner. Vous ne croyez pas à grand-chose, n'est-ce pas, Astrid? Pas même, surtout pas à l'amour.

Elle rougit légèrement. Décidément, le jeu allait trop loin. Elle voulait bien se distraire, mais pas à ce prix... Ce dialogue devenait inconvenant.

Sans ajouter un mot, elle se dirigea vers la sortie. Il la rattrapa par le bras. Elle était vigoureuse, mais pas assez pour se dégager de cette étroite d'acier.

— Astrid, regardez-moi. Oui, j'ai le droit de vous appeler ainsi. Vous m'avez épousé, Astrid! Taisez-vous, ne protestez pas. Qu'importe le visage? Vous avez épousé un inconnu qui s'appelle Patrice Sainval, sans vous soucier de son apparence ni de son âme.

«Et pourquoi? Pour une misérable question d'intérêt. Vous n'avez fait qu'obéir à votre mère? Soit. Mais il y a des cas où l'obéissance est un sacrilège. Vous auriez dû le savoir. Par un caprice du sort que je vais vous expliquer dans un instant, je suis ce Patrice Sainval. Vous vous étiez unie à un nom, je suis ce nom.

«Souvenez-vous, Astrid... Le mariage dans la petite chapelle avec cet inconnu épousé par devoir. Moi ou un autre, quelle importance? Seulement, moi, je vais rester. Je ne me contente pas d'un silence. L'autre est parti comme un domestique congédié. Moi, j'entends gérer ma fortune. Notre fortune, Astrid.

Il parlait avec une colère croissante, incapable de se dominer, perdant à son tour tout contrôle, se laissant emporter par un courant bizarre qu'il ne pouvait remonter.

(à suivre)

VENTE au RABAIS



articles VEDETTES en vente dès ce jour

- Descente de lit en poil animal, 60x120 **10.-**
- Tapis bouclé poil de vache, 190x285 **70.-**
- Tapis dessin Orient 190x285 **100.-**
- Tabouret de cuisine 4 pieds métal chromé **8.-**
- Armoires anti-mites **25.-**
- Lit complet avec matelas mousse 8 cm. **90.-**
- Petite table de chevet **40.-**

des prix! des occasions!

à vous d'en profiter!

Gonset

Citernes !

conformes aux prescriptions, ovales et cubiques, de 550 à 2000 litres.

Rabais 5 %

Roger Fellay & Fils

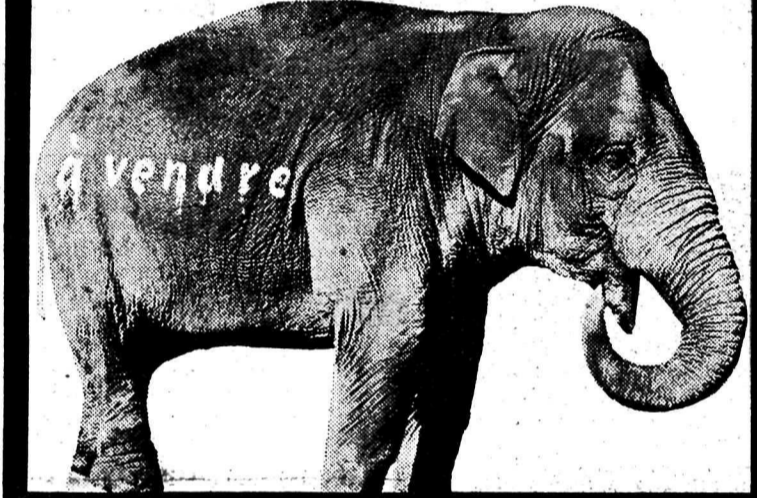
Saxon
Tél. (026) 6 24 04. P 236 S



Si vous voulez vendre votre éléphant

Les appartements modernes ne se prêtent guère à l'élevage de l'éléphant. C'est pourquoi le marché des éléphants est plutôt restreint... Mais il y a sûrement, quelque part en Suisse, des amateurs d'éléphants. Tout heureux d'apprendre, par une petite annonce, que vous cherchez

acquéreur pour votre pachyderme. Une annonce avec photo, dans le style: «A vendre: gentil petit éléphant, propre et affectueux. Bons soins exigés.» Qu'il s'agisse de vendre un éléphant, une souris blanche ou une locomotive, de trouver une bonne à tout faire ou un chalet



de vacances, les annonces de votre journal sont irremplaçables. Petite ou grande annonce? Peu importe. Une bonne annonce. Cherchez-vous une secrétaire capable? Décrivez le poste avec précision, avec objectivité, énumérez ses avantages, ses exigences. Laissez, de préférence, un peu d'espace blanc pour une meilleure visibilité et... pour montrer à votre future perle que vous n'en êtes pas à dix sous près. Et n'oubliez pas qu'une annonce doit être vivante, personnelle, sympathique. Certes, ce n'est pas si facile que l'on croit, de rédiger une bonne annonce, mais les spécialistes sont là pour vous aider et vous conseiller. Annonce signée ou «sous chiffre...»? En principe, les intéressés répondent plus volontiers à une annonce signée. Les bonnes maisons savent par expérience que l'annonce «à visage découvert» vaut son pesant d'or. Restent, évidemment, les cas particuliers où la discrétion est de mise, sinon de rigueur. Quand l'annonce doit-elle paraître? Dans quel journal? Là encore, les conseils du spécialiste vous seront précieux. Et ils ne vous coûteront rien. Trait d'union quotidien entre l'offre et la demande, entre l'homme et l'homme, l'annonce est le moyen le plus sûr de trouver ce que vous cherchez. Rapidement et à moindres frais.

L'annonce, reflet vivant du marché

CINEMAS

★ **Martigny - Etoile** ★
Festival d'été.
Mercredi, à 20 h. et 22 h. - (18 a. révolus) - Un film de Jean-Pierre Melville:

LE DEUXIEME SOUFFLE
avec Lino Ventura et Paul Meurisse.
Jeudi, à 20 h. et 22 h. - (18 ans révolus) - Un film de Marcel Carné:

DROLE DE DRAME
avec Louis Jouvet et Michel Simon.

★ **Martigny - Corso** ★
Dès ce soir mercredi - (18 a. révolus) - Le film « choc » de Ralph Nelson:

LES TUEURS DE SAN FRANCISCO
avec Alain Delon et Jack Palance.

★ **Fully - Michel** ★
Mercredi 17 - (16 ans révolus). Du rire avec Jerry Lewis:

LE DELINQUANT INVOLONTAIRE
Dès vendredi 19 - (16 ans révolus) - Un « western » avec Montgomery Wood:

LE DOLLAR TROUÉ

★ **Saxon - Rex** ★
Jeudi 18 - (16 ans révolus) - Du rire avec Jerry Lewis:

LE DELINQUANT INVOLONTAIRE
Samedi et dimanche - (16 a. révolus) - Aventures, suspense, amour:

ESTOUFFADE A LA CARAIBE

Nous cherchons pour quelques rayons fixes

représentants

conscientieux et ayant de l'initiative pour visiter l'agriculture (pas de fourrage ou machines) et l'industrie. - Les débutants seront mis au courant et continuellement assistés. - Gros gain (fixe, commission et frais), bons avantages sociaux.

Offres détaillées avec photo s/chiffre SA 240 B aux Annonces Suisses SA, « ASSA », 3001 Berne - ou téléphoner 032/84 18 89 (de 8 à 17 h.) P 369 Y

Machine à laver

100% automatique modèle d'exposition. Garantie 1 année. Facilités de paiement. Très bon marché. Momo S. A. - Téléphone (021) 32 62 11 (heures de bureau) P 11664 L

P. Burgener

Médecin-dentiste SION

absent

Jusqu'au 6 août P 30068 S

Abonnez-vous au « Confédéré »

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens
Jeudi 18 juillet
6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 6 30 7 45 Roulez sur l'or - 7 15 Miroir-première - 7 25 Le bonjour de Colette Jean - 8 00 9 00 Informations. 9 05 Les souris dansent - 10 00 11 00 12 00 Informations - 11 05 Spécial-vacances - 12 05 Au carillon de midi. 12 15 Le quart d'heure du sportif - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations - 12 55 Le feuilleton - 13 05 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles. 14 00 Informations - 14 05 Sur vos deux oreilles - 14 30 Le monde chez vous. 15 00 Informations - 15 05 Concert chez soi - 16 00 Informations - 16 05 Le rendez-vous de 16 heures - 17 00 Informations - 17 05 Jeunesse-club - 18 00 Informations - 18 05 Le micro dans la vie - 18 40 Sports - 18 55 Roulez sur l'or - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 Signes particuliers - 20 00 Magazine 68.

20 20 Micro sur scène - 21 00 Les grandes figures oubliées de l'Histoire suisse. 21 30 La danseuse et le maréchal, ballet bouffe de Jean Grimod - 22 30 Informations - 22 35 Médecine - 23 00 Araignée du soir - 23 25 Miroir-dernière - 23 30 Hymne national.

Vendredi 19 juillet
6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 6 30 7 45 Roulez sur l'or - 7 15 Miroir-première - 8 00 9 00 Informations - 9 05 Les jolies colonies de vacances - 10 00 11 00 12 00 Informations. 11 05 Spécial-vacances - 12 05 Au carillon de midi - 12 15 Memento sportif. 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations - 12 55 Le feuilleton - 13 05 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles - 14 00 Informations. 14 05 Chronique boursière - 14 10 Pour les enfants sages - 15 00 Informations. 15 05 Concert chez soi - 16 00 Informations. 16 05 Le rendez-vous de 16 heures.

17 00 Informations - 17 05 Jeunesse-club - 18 00 Informations - 18 05 Le micro dans la vie - 18 35 Chronique boursière - 18 40 Sports - 18 55 Roulez sur l'or - 19 00 Le miroir du monde. 19 30 La situation internationale - 19 35 Signes particuliers - 20 00 Magazine 68. 21 00 Concert par l'Orchestre de chambre de Lausanne - 22 30 Informations. 22 35 Les chemins de la vie - 23 00 Au club du rythme - 23 25 Miroir-dernière. 23 30 Hymne national.

Télévision
Jeudi
15 15 Tour de France - 18 40 Bulletin de nouvelles - 18 45 TV-spot - 18 50 Rendez-vous - 19 15 TV-spot - 19 20 Trois petits tours et puis s'en vont. 19 25 Film: Les oiseaux rares - 19 55 TV-spot - 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot - 20 20 La Suisse est belle - 20 30 Reflets du Tour de France - 20 35 Le film: La femme au portrait, réalisateur: Fritz Lang - 22 10 Souvenir de Jim Gérald - 22 40 Téléjournal - 22 50 Soir-information.

Vendredi
18 40 Bulletin de nouvelles - 18 45 TV-spot - 18 50 Tous les trains du monde - 19 20 Trois petits tours et

puis s'en vont - 19 25 Film: Les oiseaux rares - 19 55 TV-spot - 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot - 20 20 Reflets du Tour de France - 20 30 Carrefour - 20 35 Film: L'ennemi - 22 50 Téléjournal.

Cinéma
Festival d'été... à l'Etoile
Mercredi 17, à 20 h. et 22 h. - Lino Ventura, Paul Meurisse et Raymond Pellegrin dans un vrai... dans un grand « Film Noir »... réalisé par Jean-Pierre Melville d'après le célèbre roman de José Giovanni: LE DEUXIEME SOUFFLE. Ce véritable « morceau de Cinéma » est le plus extraordinaire film policier jamais réalisé en France. C'est un film violent jusqu'à la brutalité qui ne s'adresse pas aux enfants de chœur (dès 18 ans révolus).
Jeudi 18, à 20 h. et 22 h. - Un très grand « Classique » du cinéma français signé Marcel Carné, réalisé d'après un scénario et des dialogues de Jacques Prévert: DROLE DE DRAME, avec Louis Jouvet, Michel Simon, Jean-Louis Barrault, Jean-Pierre Aumont et Françoise Rosay. - « Nous sommes en pleine farce, à mi-chemin de l'humour anglais et de la loufoquerie. Tous les acteurs servent le texte et la cocasse-

rie des situation avec un sérieux feint qui accentue le caractère insolite de ce film dont le burlesque semble directement influencé par le surréalisme « Tribune de Lausanne » - (dès 18 ans révolus).

Cinéma CORSO - Martigny
Dès ce soir mercredi - Un film policier à haute tension: LES TUEURS DE SAN FRANCISCO, avec Alain Delon, Ann Margret, Van Heflin et Jack Palance.

Cinéma MICHEL - Fully
Mercredi 17 - Jerry Lewis dans: LE DELINQUANT INVOLONTAIRE, un « gag » à la minute. - Dès vendredi 19: LE DOLLAR TROUÉ, un « western » qui enthousiasmera tous les amateurs du genre.

Cinéma REX - Saxon
Jeudi 18 - Jerry Lewis dans: LE DELINQUANT INVOLONTAIRE. - Un film à « pleurer de rire ». - Samedi 20 et dimanche 21 - Frederick Stafford et Jean Seberg dans une super-production d'André Hunebelle: ESTOUFFADE A LA CARAIBE.

L'AFFAIRE DU JURA

Médiation confédérée

Dans l'ancienne Confédération, certains cantons avaient été admis avec mission particulière et précise d'exercer leur médiation en cas de différend entre alliés.

la suite à donner aux propositions de la Députation jurassienne. Parallèlement à ces deux phases, le plan d'action envisageait l'inscription dans la Constitution cantonale d'une disposition transitoire rendant possible l'organisation d'un plébiscite dans le Jura.

La phase d'information touche maintenant à sa fin. Le rapport de la Commission des 24 sortira de presse dans quelques semaines et sera largement diffusé.

Ainsi, le moment approche où le Conseil exécutif, le Grand Conseil et le peuple disposeront, sous une forme complète et objective, de toutes les données nécessaires pour aborder la seconde phase, celle des décisions.

Les experts auront à s'exprimer : - d'une part, sur les mesures qui pourraient entrer en ligne de compte pour améliorer le statut du Jura dans le cadre du canton de Berne ;

- d'autre part, sur la procédure à suivre pour ouvrir la voie à l'organisation d'un plébiscite dans le Jura.

Cette procédure, caractérisée par l'inscription d'une disposition transitoire dans la Constitution cantonale, sera présentée aux experts sous forme

de projet dans la seconde quinzaine d'août. Une fois rédigé le rapport des experts, les étapes suivantes seront parcourues aussi rapidement que le permettent la Constitution et les lois.

Lors d'une rencontre qui aura lieu le 7 août prochain, l'occasion sera donnée à la Députation jurassienne de s'exprimer sur les décisions prises par le Conseil exécutif, ainsi que sur les divers aspects de l'action en cours.

Il convient de souligner deux motifs dans les textes qui viennent d'être rendus publics : ceux de plébiscite et de séparation. Ils sont l'un et l'autre lourds de dynamite. Le plébiscite n'a de sens que si les termes de la question posée au peuple sont clairement définis et ne peuvent prêter à aucune équivoque.

En outre, si l'on devait en arriver finalement à la séparation pure et compliquée (et non pas simple), la Suisse donnerait un bien piètre exemple dans une Europe à la recherche de son unité.

René Bovey.

LA VIE INTERNATIONALE

L'Europe spatiale ne tient qu'à un fil

Les difficultés et déséquilibres financiers auxquels la coopération spatiale européenne est confrontée depuis plusieurs mois ne sont pas près d'être résolus. Le conseil ministériel de l'ELDO, organisme auquel participent cinq pays européens plus l'Australie et qui a pour objectif de construire des satellites spatiaux, s'est réuni à la fin de la semaine écoulée à Paris.

Si l'ensemble du projet n'a pas été purement et simplement abandonné, on le doit probablement à des pures considérations de prestige : en effet, la fusée « Europa II » est indispensable, techniquement, au satellite franco-allemand « Symphonie », chargé de retransmettre les émissions de télévision des jeux olympiques de Munich en 1972.

affaire. Ils n'ont été que plus à l'aise dans leur tentative de leur faire payer les « extras » d'une addition en constante progression.

Pour des raisons aisément compréhensibles, la France ne pouvait pas engager des dépenses nouvelles dans ce programme. Elle vient de perdre 2 milliards de dollars dans la crise économique et monétaire qui la secoue. Les mesures de compression du programme touchent elles-mêmes durement la France qui vient d'installer son nouveau centre de tirs en Guyane.

Les ministres ont décidé de reprendre leur dossier épineux lors d'une prochaine session, le 1er octobre. A l'origine, les dépenses prévues pour « Europa II » étaient de 626 millions de dollars. Avec les majorations intervenues en cours d'exécution, l'on s'est aperçu que c'est à un coût total de 700 à 750 millions que reviendrait l'accomplissement du programme prévu pour 1971.

La modicité de la rallonge aurait dû convenir à tout le monde. Mais les Anglais, dans la situation financière et monétaire que l'on sait, ont opposé un « non » catégorique à toute idée de rallonge qui serait imputée à leur part. Cette dernière est de 25%. L'Italie est, elle aussi, en désaccord. Non pas du fait de la rallonge à payer mais parce que, dans la procédure de l'élimination du superflu, l'on a supprimé le satellite « PAS » qu'elle était chargée de construire et qui devait servir à tester « Europa II ».

M. Théo Lefèbvre, ministre belge de la science, va maintenant faire un tour des capitales en sa qualité de président du Conseil ministériel de l'ELDO. Il tentera de convaincre les gouvernements qu'au moment où l'Europe peut encore acquiescer une certaine place dans l'espace l'heure n'est pas à l'étalement de vaines disputes nationales sur des points de détail qui n'ont de signification réelle qu'à court terme mais dont les implications à long terme pourraient se révéler extrêmement fâcheuses pour l'ensemble de la science spatiale européenne.

Mais, dans cette affaire, on a l'impression que les différentes menaces de retrait constituent autant de moyens de chantage mis en œuvre jusqu'à l'extrême limite précédant la rupture par des gouvernements plus enclins au marchandage qu'à la coopération. Leur attitude ne ressemble-t-elle pas à celle du marchand de bétail qui, pour obtenir une baisse du prix de l'animal qu'il voudrait acheter, se détourne du vendeur et fait semblant de s'adresser à un autre ? Ce n'est pas l'Europe « spatiale », c'est l'Europe « villageoise »...

Paul Keller

Regards sur la presse allemande

« INTER NATIONES » est une organisation allemande qui siège à Bad Godesberg, dont le but est de contribuer au développement des relations internationales. Dans cet objectif, cette organisation diffuse diverses publications : bulletins d'informations, études et documents, etc...

Actuellement, en République fédérale d'Allemagne, il y a 1460 journaux dont le tirage global atteint environ 20 millions d'exemplaires (chiffre de l'an dernier). On compte dans ce nombre, les organes non politiques et toutes les publications, quelles que soient leur importance (tirage, format, etc.).

Sous le régime de la République de Weimar, l'Allemagne comptait 4703 journaux, soit presque le triple d'aujourd'hui.

Wilhelm Lange nous dit que l'une des caractéristiques de la presse allemande, c'est que la plupart des quotidiens sont reçus par abonnement (alors qu'en France, c'est la vente au numéro qui constitue le plus gros « débit »).

d'exemplaires. C'est le journal à gros titre et « à sensation »... une sorte de « Ici Paris » ou de « France-Dimanche ».

Le nombre de revues allemandes dépasse 6400 titres, avec un tirage global de 150 millions d'exemplaires. Dans ce nombre sont compris les périodiques à but commercial ou simplement publicitaire, distribués gratuitement par les industries éditrices.

L'un des premiers journaux allemands fut le « Magdeburgische Zeitung » qui, à l'époque de Weimar, représentait la tendance Stresemann. A cette même époque une grande majorité des journaux — presque 600 — appartenaient à la tendance catholique, politiquement parlant au « centre » et au « Parti populaire bavarois » dans l'ancien Reichstag ; les sociaux-démocrates avaient environ 50 journaux, les communistes 50.

Wilhelm Lange écrit que « le mot selon lequel la presse serait la septième puissance du monde, est mis en doute lorsqu'on analyse la situation allemande à la veille de l'époque nationale-socialiste ». Il ressort, en effet, qu'aux gros tirages ne correspond pas nécessairement une concentration du pouvoir politique.

L'histoire de la presse allemande sous la dictature hitlérienne, on l'imagine sans peine. Dès l'installation du régime et en un tour de main 135 journaux socialistes et 49 communistes furent interdits et la liberté de presse supprimée.

L'écroulement du IIIe Reich entraîna la disparition totale de la presse. Le premier journal édité par les vainqueurs fut imprimé à Aix-la-Chapelle, ville qui était d'ailleurs complètement en ruines.

qui suivirent on compta 387 titres nouveaux... Tous ne réussirent pas. D'autre part, les tentatives faites pour « réanimer » certaines vieilles entreprises réputées, se soldèrent par des échecs.

Notre confrère nous explique qu'actuellement, la plupart des quotidiens allemands ont des rédactions locales qui enregistrent scrupuleusement les petits incidents survenant dans leur rayon de surveillance.

C'est un peu le contraire de ce que nous voyons en France où les agences locales envoient à la rédaction centrale, au siège du journal, les nouvelles recueillies sur place.

Mais la presse allemande n'est pas toute organisée sur ce principe. Les structures peuvent varier d'une contrée à l'autre. Dans certains cas, par exemple, il s'agit de plusieurs éditeurs d'importance secondaire, associés pour des raisons financières et économiques.

Hubert Revol

Coup tordu gaulliste à l'égard de G. d'Estaing

Les républicains indépendants ont exprimé leur « vive inquiétude pour l'avenir devant la voie d'isolement qui semble être choisie » (par les gaullistes orthodoxes) à la suite de l'éviction de leur leader M. Valéry Giscard d'Estaing de la présidence de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Dans un communiqué publié en fin de matinée, le groupe parlementaire des giscardiens rappelle que ses membres ont, cette année comme lors de la précédente législature, apporté leurs voix aux gaullistes pour assurer leur élection à la présidence des cinq autres commissions.

De son côté, M. Giscard d'Estaing a également souligné que « le choix en cause était le test de la suite qui serait donnée à la volonté de dialogue et d'ouverture, largement exprimée au cours de la campagne électorale ».

JUSTE RETOUR DES CHOSES !

Il faudra désormais aider la France

La commission européenne a recommandé aux gouvernements des six pays du Marché commun d'appliquer une politique d'entraide pour faire disparaître les difficultés économiques de la France.

Il ressort de cette recommandation, annoncée mardi, que de l'avis de la commission, un déséquilibre de l'économie française pourrait porter préjudice à la cohésion de la communauté.

Cette recommandation a été envoyée aux gouvernements des Six et servira de base de discussion pour la session spéciale du Conseil des ministres qui doit s'ouvrir samedi prochain à Bruxelles.

Les propositions de la commission concernant la politique d'expansion, la collaboration dans le domaine de plein-emploi, la politique des taux d'intérêt et le financement des investissements.

Afin de porter une aide efficace à la France, les Etats membres de la communauté économique européenne proposent de faciliter les exportations françaises, de faire appel pour certains crédits au Fonds social européen et

d'envisager le transfert de chômeurs français dans des pays du Marché commun pour être englobés dans leur production. Des facilités devraient également être faites en ce qui concerne les emprunts émis par la France et également dans le domaine monétaire.

La commission n'a pas pris position à l'égard des contingents d'importation français.

D'ores et déjà, il faut s'attendre samedi à des critiques de la part des représentants des Pays-Bas.

Parmi les recommandations qui ont été présentées par les partenaires de la France, figurent certains points se rapportant à la situation créée par les grèves et les désordres. Pour rétablir l'équilibre, il conviendra avant tout d'envisager une expansion économique, qui constitue l'un des moyens les plus adéquats pour résoudre les difficultés momentanées de la France.